

Cette page concerne les contrôles de contenu qui s'appliquent à ce document. Si aucun contrôle de contenu ne s'applique, la liste sera vide.

Historique de la révision**Historique de la révision**

N° de la révision	Date	Détails de la révision	Auteur	Révisé par	Approuvé par
	25-07-2023	Approuvé pour utilisation	S. Weeks	S. Anderson.	B. Daly
	01-06-2023	Version finale distribuée aux communautés et organisations autochtones sous 4500-513000-PLA-004	S. Weeks	S. Anderson. K. Ross	
0	07-02-2023	Révisé pour inclure les commentaires supplémentaires reçus des communautés et des organisations autochtones	S. Weeks	S. Anderson. K. Ross	
0	06-02-2023	Envoyée pour deuxième examen et commentaires sous 4500-513000-PLA-004 aux communautés et organisations autochtones	S. Weeks	S. Anderson. K. Ross	
0	10-02-2023	Révision pour tenir compte des commentaires de la Première nation de Curve Lake	S. Weeks	S. Anderson. K. Ross	
0	22-07-2022	Appel à commentaires sous 4500-513000-PLA-004 auprès des communautés et organisations autochtones	S. Weeks	S. Anderson. K. Ross	
0	13-06-2022	Publié pour examen et commentaires sous 4500-513000-PLA-004	S. Weeks	S. Anderson. K. Ross P. Stirbys A. Mahabir	

TABLE DES MATIERES

1.	Contexte.....	10
2.	Engagement en faveur de la vérité et de la réconciliation.....	10
3.	Sensibilisation et éducation des employés.....	11
4.	Objectif.....	12
5.	Objectifs	12
6.	Communautés et organisations autochtones.....	13
7.	Suivi des préoccupations et prise en compte de la rétroaction.....	14
8.	Contribution et participation des populations autochtones.....	14
8.1	Accords de contribution et de relation.....	14
8.2	Systèmes de savoir autochtones	14
8.3	Programme d'archéologie	15
9.	Relations avec les communautés et les organisations autochtones.....	15
9.1	Réunions mensuelles avec les Premières Nations des Traités Williams	15
9.2	Réunions	16
9.3	Visites de sites.....	16
9.4	Liaison avec les entreprises et le commerce autochtones.....	16
9.5	Mises à jour de l'information.....	17
9.6	Relations avec les médias autochtones.....	17
10.	Évaluation et amélioration des programmes	17
11.	Documentation et rapports.....	17
12.	Divulgence publique.....	18
13.	Coordonnées des LNC.....	19

14. Références 19

Le Bureau de gestion du Programme des déchets historiques des Laboratoires nucléaires canadiens et les projets de l'Initiative dans la région de Port Hope sont situés sur les terres traditionnelles et les terres visées par les Traités des Premières Nations des Traités Williams, en particulier le traité Gunshot signé avec les Premières Nations Mississauga d'Alderville, de Curve Lake, d'Hiawatha et de Scugog Island.

Ces nations Mississauga sont également signataires de divers Traités datant des 18^e et 19^e siècles et portant sur des terres situées dans différentes parties du Centre-Sud de l'Ontario. En 1923, les Premières Nations des Mississaugas et les Premières Nations Chippewa de Rama, Beausoleil et Georgina Island ont signé les Traités Williams et, plus de 90 ans plus tard, en juin 2018, elles se sont unies pour veiller à ce que leurs droits sur ces terres et la relation qu'elles entretiennent avec celles-ci soient respectés grâce à un accord renouvelé avec le Canada et la province de l'Ontario.

La zone dans laquelle nous sommes situés abrite également des peuples autochtones des quatre coins de la région et du Canada. Les LNC sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler sur ces terres et ces cours d'eau qui revêtent une importance traditionnelle et culturelle.

Histoire des Autochtones dans la région de Port Hope

Cette histoire autochtone nous a généreusement été transmise par la Première Nation de Curve Lake.

Les terres ancestrales des Michi Saagiig (Mississauga Anishinaabeg) s'étendent sur une vaste région de ce que l'on appelle aujourd'hui « le sud de l'Ontario ». Les Michi Saagiig sont connus comme « les peuples de l'embouchure des grandes rivières » et étaient également connus comme « les peuples du saumon » qui occupaient la rive nord du lac Ontario, là où les divers affluents se déversaient dans le lac, et pêchaient à cet endroit. Leurs territoires s'étendaient vers le nord, jusque dans la région des lacs Kawarthas et au-delà. En hiver, ils se séparaient en petits groupes et chassaient et piégeaient sur ces terres. Au printemps, ils revenaient séjourner au bord des lacs et y restaient tout l'été.

Les Michi Saagiig étaient un peuple essentiellement nomade. Ils parcouraient de longues distances pour assurer leur subsistance. Parmi les nations autochtones, ils avaient aussi la réputation d'être des « gardiens de la paix ». Les terres natales des Michi Saagiig étaient situées directement entre deux confédérations très puissantes : La Confédération des Trois Feux, au nord, et la Confédération des Haudenosaunee, au sud. Les Michi Saagiig étaient des négociateurs, des messagers et des diplomates, et ils ont réussi à maintenir la paix dans cette région de l'Ontario pendant de nombreuses générations.

D'après la tradition orale, les Michi Saagiig habitent cette région de l'Ontario depuis des

milliers d'années. Ces récits évoquent les « Anciens », qui parlaient un ancien dialecte algonquin. Ces histoires racontent que la phonologie ojibwée que l'on connaît aujourd'hui est le résultat d'une longue évolution ayant connu cinq grandes périodes. Les origines de cette langue remonteraient donc à des temps très anciens. Les Michi Saagiig d'aujourd'hui sont les descendants des peuples anciens qui vivaient en Ontario durant les périodes archaïque et paléo-indienne. Ce sont les premiers habitants du sud de l'Ontario, et ils sont encore là aujourd'hui.

Les territoires traditionnels des Michi Saagiig s'étendent de Gananoque à l'est, tout le long de la rive nord du lac Ontario, à l'ouest jusqu'à la rive nord du lac Érié, à Long Point. Le territoire s'étend aussi loin au nord que les affluents qui se jettent dans ces lacs, de Bancroft et au nord des hautes terres de Haliburton. Cela comprend également tous les affluents qui s'écoulent de la hauteur des terres au nord de Toronto, comme la moraine d'Oak Ridges, et toutes les rivières qui se jettent dans le lac Ontario (la Rideau, la Salmon, la Ganaraska, la Moira, la Trent, la Don, la Rouge, l'Etobicoke, la Humber et la Credit, ainsi que les ruisseaux Wilmot et 16 Mile) en passant par la baie de Burlington et la région du Niagara, y compris les rivières Welland et Niagara, et au-delà. Le côté ouest de la Nation Michi Saagiig était situé autour de la rivière Grand, qui servait de route de portage, le portage de la Niagara étant trop dangereux. Les Michi Saagiig faisaient du portage depuis l'actuelle ville de Burlington jusqu'à la rivière Grand et voyageaient vers le sud jusqu'aux eaux libres du lac Érié.

Les histoires orales des Michi Saagiig parlent également de l'arrivée de personnes sur leurs territoires entre 500 et 1 000 ans après Jésus-Christ, qui cherchaient à établir des villages et une économie fondée sur la culture du maïs. Ces nouveaux arrivants comprenaient des peuples qui seront connus plus tard sous le nom de nations huronne-wendat, neutre, pétun et tabac. Les Michi Saagiig ont conclu des Traités avec ces nouveaux arrivants et les ont autorisés à rester, étant entendu qu'ils étaient des visiteurs sur ces terres. Des wampums étaient fabriqués pour enregistrer ces contrats, des cérémonies liaient chaque nation à ses responsabilités respectives au sein de la relation politique, et ces contrats étaient renouvelés chaque année (voir Gitiga Migizi et Kapyrka, 2015). Ces visiteurs ont connu un grand succès puisque leur économie du maïs s'est développée et que leur population s'est multipliée. Cependant, il était entendu par toutes les nations concernées que cette région de l'Ontario était le territoire d'origine des Michi Saagiig.

La nation Odawa a travaillé avec les Michi Saagiig pour rencontrer les Hurons-Wendats, les Petuns et les Neutres afin d'entretenir les relations politiques et économiques amicales qui les liaient - une relation symbiotique qui était principalement contrôlée et appliquée par les Odawas. Les Michi Saagiig ont connu des problèmes dans les années 1600, lorsque le mode de vie européen a été introduit dans le sud de l'Ontario. De plus, à peu près à la même époque, les gouvernements coloniaux de New York et d'Albany ont remis des armes à feu aux Haudenosaunee, ce qui leur a permis de conquérir des territoires appartenant

aux Michi Saagiig. Ceci marque le début des escarmouches avec les différentes nations vivant en Ontario. Les Haudenosaunee se sont engagés dans des combats avec les Hurons-Wendat, ce qui, conjugué aux maladies transmises par les Européens, a décimé les peuples de langue iroquoienne de l'Ontario. Le début de la colonisation et l'arrivée des missionnaires ont gravement perturbé les relations que ces nations autochtones entretenaient à l'origine. Les maladies et les guerres ont eu un effet dévastateur sur les peuples autochtones de l'Ontario, en particulier sur les grands villages sédentaires, qui comprenaient surtout des peuples de langue iroquoienne. Les Michi Saagiig ont pu être épargnés par cette dévastation, car ils se sont retirés sur leurs territoires d'hivernage, au nord, en attendant que les tensions se dissipent.

L'Aîné, Gitiga Migizi, de la Première Nation Michi Saagiig, raconte (2017)* :

« Nous n'avons pas été aussi touchés que les villages plus importants parce que nous avons appris à pagayer au loin pendant plusieurs années jusqu'à ce que tout se calme. Et nous sommes revenus et avons essayé d'enterrer les ossements des Hurons, mais c'était accablant, il y en avait partout, il y avait des os partout – c'est notre histoire.

Il y a un malentendu ici, à savoir que cette région de l'Ontario ne serait pas notre territoire traditionnel et que nous serions arrivés ici après le départ ou la défaite des Hurons-Wendats, mais c'est faux. C'est une interprétation complètement erronée de notre histoire et il faut la corriger. Nous sommes le peuple traditionnel, nous sommes ceux qui ont signé des Traités avec la Couronne. Nous sommes reconnus comme ceux qui ont signé ces Traités et c'est avec nous qu'il faut traiter officiellement pour toute question concernant le territoire du sud de l'Ontario.

Nous avons envoyé des pacificateurs chez les Haudenosaunee et nous avons vécu parmi eux afin de changer leurs habitudes. Nous avons également eu des échanges diplomatiques avec certains des chefs puissants du nord et avons essayé de faire la paix autant que possible. Nous avons donc joué un rôle de premier plan pour maintenir l'équilibre des relations et l'harmonie.

Certains des anciens chefs ont admis qu'il était devenu de plus en plus difficile de maintenir la paix après que les Européens aient introduit des fusils. Mais nous avons continué à nous rencontrer, et nous avons continué à avoir des wampums, ce qui ne veut pas dire que nous avons renié notre territoire ou que nous l'avons abandonné – nous n'avons pas fait cela. Nous estimons toujours être une nation souveraine, et ce, malgré les contestations juridiques. Nous nous considérons toujours comme une nation et le gouvernement doit négocier sur cette base. »

Souvent, le sud de l'Ontario est décrit comme étant « vacant » après la dispersion des Hurons-Wendats en 1649 (qui ont fui vers l'est au Québec et vers le sud aux États-Unis).

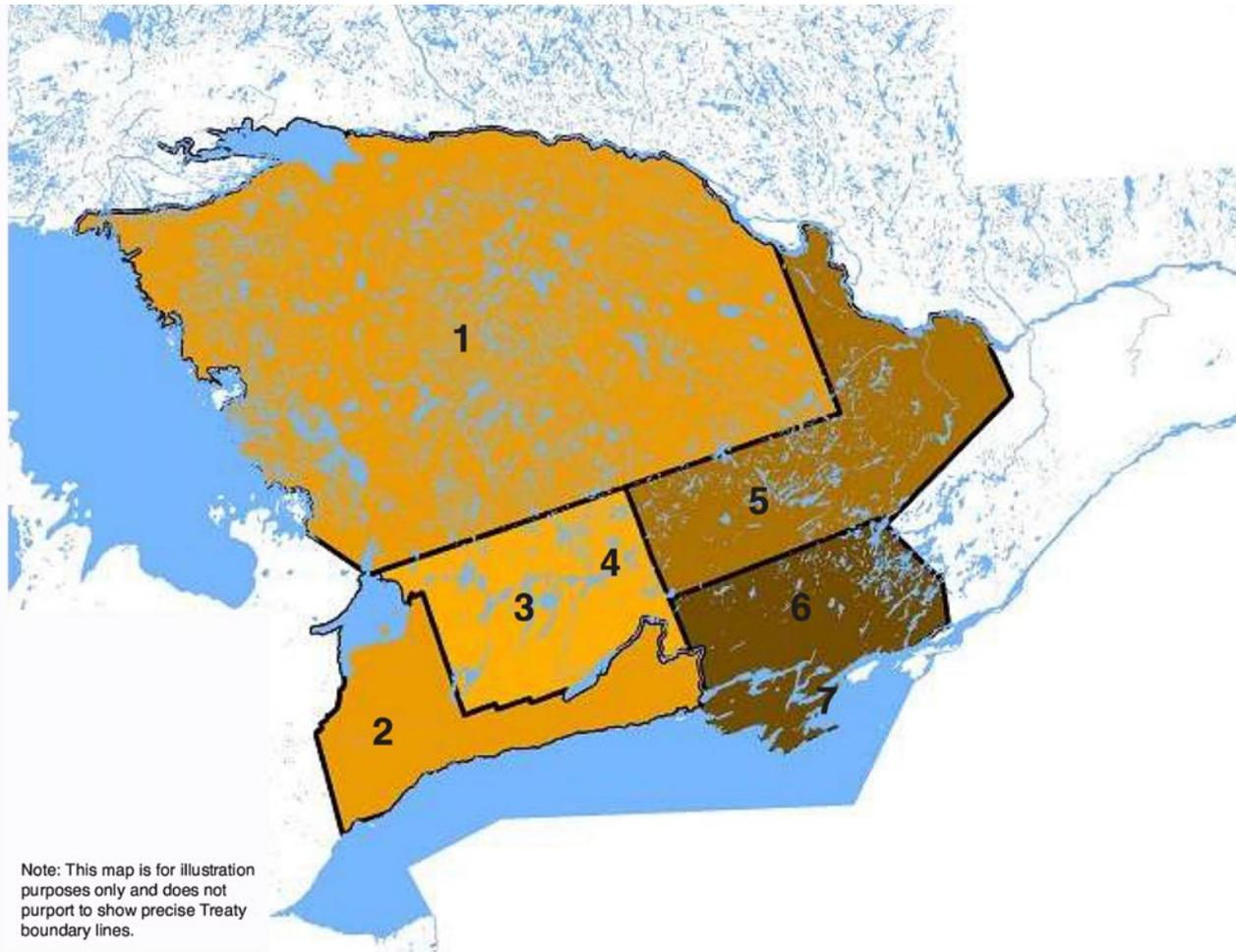
Cette description est trompeuse, car ces territoires sont restés les terres d'origine de la nation Michi Saagiig.

De 1781 à 1923, les Michi Saagiig ont participé à dix-huit Traités pour permettre au nombre croissant de colons européens de s'établir en Ontario. Les pressions exercées par la colonisation accrue ont forcé les Michi Saagiig à se déplacer lentement en petits groupes familiaux autour des communautés actuelles : Première Nation de Curve Lake, Première Nation de Hiawatha, Première Nation d'Alderville, Première Nation de Scugog Island, Première Nation de New Credit et Première Nation de Mississauga.

Les Michi Saagiig sont présents en Ontario depuis des milliers d'années, et ils y sont encore aujourd'hui.

*Ce contexte historique a été préparé par Gitiga Migizi, une aînée respectée et gardienne du savoir de la nation Michi Saagiig.

La carte de la figure 1 ci-dessous a été fournie par la Première Nation de Curve Lake et montre les territoires traditionnels partagés par les signataires de Mississauga des Traités Williams de 1923[2].



- | | |
|---|---|
| 1. 1923 <i>Traité de Williams de 1923, clause 1</i> | 5. 1819/1822 <i>Achat de Rideau, traité n° 27 et 27 ¼</i> |
| 2. 1923 <i>Traité de Williams de 1923, clause 2</i> | 6. 1819/1822 <i>Achats de Crawford</i> |
| 3. 1818 <i>Rice Lake, Traité n°20</i> | 7. 1856 <i>Îles, Traité n° 77</i> |
| 4. 1856 <i>Îles, Traité n° 78</i> | |

**Figure 1 : Territoires traditionnels partagés
des signataires de Mississauga des Traités Williams de 1923**

1. Contexte

L'Initiative de la région de Port Hope (IRPH) représente l'engagement du gouvernement du Canada à répondre à une demande de la communauté pour le nettoyage et la gestion locale, sûre et à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, dans le sud de l'Ontario. Ces déchets résultent des pratiques de raffinage de l'ancienne société d'État Eldorado Nuclear Ltd et de ses prédécesseurs du secteur privé. Les opérations de raffinage et l'usine d'Eldorado ont été mises en place dans les années 1930 sans consulter les détenteurs de droits issus des Traités des Premières Nations des Traités Williams.

Un accord juridique [3], conclu en mars 2001 entre le gouvernement du Canada et les municipalités de Port Hope et de Clarington, a lancé l'IRPH en définissant le cadre et en fixant les responsabilités pour le projet de Port Hope et le projet de Port Granby. Les LNC mettent en œuvre ces projets au nom d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), une société d'État fédérale. L'accord a été conclu sans la participation des Premières Nations des Traités Williams.

Les projets de l'IRPH se déroulent en trois phases. La phase 1 des deux projets s'est terminée en 2011 et comprenait les plans de conception, une évaluation environnementale approfondie et des consultations communautaires incluant les communautés et organisations autochtones du sud-est de l'Ontario, ainsi que l'obtention des autorisations de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

La phase 2 du Projet de Port Hope est en cours et a fait l'objet de consultations soutenues auprès des communautés autochtones. Cette phase vise à retirer environ 1,2 million de mètres cubes de déchets radioactifs historiques de faible activité, dont la liste figure à la section 6 du présent document. Ces déchets proviennent de différents sites de Port Hope, et la construction d'un monticule artificiel en surface à l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope, où les déchets sont confinés en toute sécurité. La phase 3 comprendra l'entretien et la surveillance à long terme de l'installation.

Le nettoyage des déchets dans le cadre du Projet Port Granby a pris fin en 2020. Environ 1,3 million de tonnes de déchets historiques de faible activité ont été extraites d'une ancienne installation de gestion des déchets située sur la rive du lac Ontario, dans la municipalité de Clarington. Les déchets ont été transportés vers un monticule artificiel en surface nouvellement construit, à environ 700 mètres au nord du lac, pour y être confinés en toute sécurité. Le recouvrement et la fermeture du monticule en surface de l'installation de gestion à long terme des déchets du Projet de Port Granby se sont terminés en octobre 2021. La démobilitation de l'infrastructure interne et le reste des activités de construction se sont terminés en 2022 et le projet est passé en phase 3 – Entretien et surveillance à long terme de l'installation.

2. Engagement en faveur de la vérité et de la réconciliation

En accord avec l'appel à l'action n° 92 de la Commission Vérité et Réconciliation – Entreprises et Réconciliation[4], les LNC s'engagent à faire progresser la vérité et la réconciliation par des

actions porteuses, l'inclusion et la participation continues des peuples autochtones dans la planification et l'exécution des missions des LNC.

Bien que toutes les questions relatives à la Couronne relèvent d'EACL, les LNC accordent la priorité à la reconnaissance des droits et des intérêts des Autochtones et continuent d'établir des relations avec les collectivités locales des Premières Nations et des Métis en s'informant continuellement sur leurs valeurs et leurs intérêts. Les LNC continuent d'améliorer leur programme de relations avec les Autochtones, en collaboration avec les communautés autochtones, avec l'élaboration d'un plan d'action formel de réconciliation et la mise en place d'une politique d'approvisionnement auprès des autochtones, tous deux en cours.

Toutes les communications, tous les plans et tous les rapports sont examinés pour s'assurer qu'un langage équilibré et la reconnaissance des droits des autochtones, des visions du monde autochtones et des systèmes de connaissances autochtones seront intégrés dans la planification et les activités des projets des LNC.

Le Programme d'information publique (PIP) de la phase 2 de l'IRPH a toujours [5] inclus les communautés et organisations autochtones au nombre de ses publics cibles. Afin de soutenir l'objectif des LNC de faire progresser la réconciliation par des actions porteuses et un mouvement vers une inclusion et une participation accrues, le *Programme de relations avec les communautés et organisations autochtones des phases 2 et 3 de l'IRPH*, élaboré en collaboration avec des représentants des communautés et organisations autochtones, sera mis en œuvre en tandem avec le PIP et sera révisé chaque année et mis à jour, le cas échéant, pour s'assurer qu'il continue à fournir une orientation appropriée.

3. Sensibilisation et éducation des employés

L'équipe des LNC chargée des relations avec les Autochtones se réunit régulièrement et mène des initiatives de communication et de mobilisation avec les communautés et organisations autochtones, tout en collaborant avec les différents domaines de mission pour s'assurer d'adopter une approche coordonnée.

Les LNC reconnaissent que tous les employés sont finalement responsables de l'engagement de l'entreprise envers la vérité et de la réconciliation, comme le souligne l'appel à l'action 92 – Les entreprises et la réconciliation[4]. Pour approfondir nos relations avec les Autochtones, nous mettons en place un programme fait sur mesure afin de sensibiliser et d'éduquer nos effectifs en matière de culture, de droits et d'histoire des Autochtones et nous insisterons sur la priorité visant à intégrer les visions du monde et les systèmes de connaissances des peuples autochtones à l'ensemble de nos opérations.

Les LNC travailleront aussi avec les communautés autochtones afin d'obtenir un soutien pour la formation à la sensibilisation culturelle propre à la communauté et des conseils pour comprendre l'histoire et l'importance des Traités locaux. Il est également prévu que de créer un programme de formation d'entreprise plus formel pour faire suite aux objectifs définis dans le plan d'action de réconciliation des LNC, qui est en cours d'élaboration.

4. Objectif

L'objectif de ce document est de fournir une vue d'ensemble du Programme de relations avec les communautés et organisations autochtones de l'IRPH et des approches adoptées pour favoriser une communication soutenue, opportune et juste avec les communautés et les organisations autochtones au sujet des activités de l'IRPH.

Le Programme de relations avec les communautés et organisations autochtones de l'IRPH est conforme aux exigences du permis de déchets de substances nucléaires du Projet de Port Hope délivré aux LNC par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) [6] et à la mission globale des LNC, qui consiste à orchestrer, de manière respectueuse et économique, le nettoyage des déchets radioactifs historiques de faible activité à Port Hope et à Port Granby. Bien que l'IRPH ne soit pas une installation nucléaire de catégorie 1 ou 2, le présent document s'inspire des exigences du document d'application de la réglementation REGDOC-3.2.2 Engagement des populations autochtones[7] de la CCSN, en plus des exigences énoncées dans le document REGDOC-3.2.1, Information et divulgation publiques[8]. Il s'aligne sur le PIP de l'IRPH, le Programme d'information publique des Laboratoires nucléaires canadiens[9] et il est mis en œuvre en tandem avec lui. Il est également conforme avec l'approche de l'entreprise en matière de mobilisation des communautés et organisations autochtones.

Au fur et à mesure que les initiatives des LNC en matière de relations avec les Autochtones continueront d'évoluer, le Programme de relations avec les communautés et organisations autochtones de l'IRPH sera mis à jour et révisé en conséquence et les LNC consulteront les communautés et organisations autochtones pour veiller à l'harmonisation des approches au sein de l'entreprise.

Le directeur des communications publiques et des communications relatives aux permis aux LNC est responsable de la mise en œuvre du *Programme de relations avec les communautés et organisations autochtones de l'IRPH*. On peut le contacter au 905 885 0291 ou à l'adresse suivante : info@phai.ca.

5. Objectifs

Pour ce qui est de la mobilisation, les objectifs des LNC à l'appui de l'initiative de l'IRPH resteront alignés sur les objectifs d'autres projets et sur le plan d'action des LNC en matière de réconciliation, qui est en cours d'élaboration.

Les objectifs du Programme de relations avec les communautés et organisations autochtones de l'IRPH sont les suivants :

1. Privilégier le dialogue et l'échange constant d'information entre les LNC et les communautés et organisations autochtones.
2. Communiquer le plus rapidement possible avec les communautés et organisations autochtones afin de leur faire part des plans, des activités, des rapports et des problèmes liés au projet, et de recueillir leurs commentaires.

3. Transmettre de manière proactive et transparente les informations et les mises à jour aux communautés et organisations autochtones relativement aux plans, activités, rapports, questions émergentes et sujets connexes de l'IRPH.
4. Fournir en temps utile des renseignements sur les possibilités qui s'offrent aux communautés et organisations autochtones du point de vue économique, commercial et de l'emploi.
5. Prévoir le renforcement des capacités et le développement des compétences au moyen d'accords de contribution et de relations, afin de permettre aux communautés autochtones de travailler avec les LNC dans le cadre de l'IRPH.
6. Améliorer l'éducation et la sensibilisation du personnel de l'IRPH en matière de culture, de droits et d'histoire des Autochtones et intégrer les visions du monde et les systèmes de connaissances autochtones dans les opérations générales.

6. Communautés et organisations autochtones

Les LNC s'engagent à communiquer en temps utile avec les communautés et organisations autochtones au sujet des projets et opérations, comme indiqué dans le Tableau 1.

Depuis le début du processus de planification, les Premières Nations des Mississaugas visées par les Traités Williams ont été consultées dans le cadre de l'IRPH et ont participé à l'évaluation environnementale (EE) par le biais de plus de 40 activités de consultation. Lorsque l'évaluation environnementale a été approuvée et que l'IRPH est passée à la phase de mise en œuvre (phase 2), en 2012, les communautés de Mississauga ont demandé à recevoir des mises à jour régulières sur les projets. Ces communautés continuent de recevoir des mises à jour régulières sur les projets de l'IRPH par le biais de réunions régulières et d'un dialogue avec le personnel des LNC.

Les LNC communiquent aussi les mises à jour relatives aux projets de l'IRPH aux représentants de la Nation Anishinabek, des Mohawks de la baie de Quinte et de la Nation Métis de l'Ontario, en tant que communautés et organisations autochtones ayant des intérêts dans la région.

Tableau 1: Communautés et organisations autochtones

Communautés ayant des droits	Communautés ayant des intérêts
<ul style="list-style-type: none"> • Première Nation d'Alderville • Première Nation de Curve Lake • Première Nation Hiawatha • Première Nation des Mississaugas de Scugog Island • Première Nation de Beausoleil • Première Nation des Chippewas de Georgina Island • Première Nation des Chippewas de Rama 	<ul style="list-style-type: none"> • Mohawks de la baie de Quinte • Nation métisse de l'Ontario, régions 6 et 8 et conseils constitutifs locaux <p style="text-align: center;">Organisations autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nation Anishinabek • Nation métisse de l'Ontario

7. Suivi des préoccupations et prise en compte de la rétroaction

Les LNC entretiennent un dialogue ouvert avec les communautés et les organisations autochtones afin de mieux comprendre les visions du monde des Autochtones et leur relation à la terre, et de rester à l'écoute de leurs préoccupations concernant les activités de l'IRPH.

Lors des activités de consultation, toutes les questions, préoccupations et contributions de ces communautés et organisations relatives à l'IRPH et à son incidence sont consignées par écrit et, lorsque cela s'y prête, mises en œuvre.

Lorsque les LNC reçoivent de la rétroaction au sujet des projets de plans, de rapports, etc., toutes les personnes qui ont formulé des commentaires reçoivent ensuite un compte de la suite qui a été donnée aux commentaires, ainsi que le document mis à jour, indiquant comment chaque commentaire a été traité et appliqué.

8. Contribution et participation des populations autochtones

Les LNC sollicitent la contribution des populations autochtones à l'élaboration de ses programmes de consultation et donne la possibilité aux communautés et organisations autochtones (en particulier celles qui ont des droits issus de Traités dans une zone de projet) d'examiner et de commenter les projets de rapports et de plans ainsi que les produits de communication, pour ce qui est des aspects techniques et procéduraux des projets.

Les LNC répondent à tous les commentaires et à toutes les questions et fournissent des renseignements sur la manière dont la rétroaction a été intégrée et, si elle ne l'a pas été, sur les raisons motivant ce choix.

8.1 Accords de contribution et de relation

Les LNC favorisent l'élaboration d'accords de contribution et de relations permettant d'offrir un financement aux communautés autochtones pour qu'elles participent activement à la préparation des activités de communication, de consultation et de planification de projets des LNC.

Les accords de contribution et de relations peuvent inclure un soutien financier pour le temps consacré par le personnel à l'administration, aux activités de liaison avec les communautés et aux réunions, à l'examen de la documentation technique et aux évaluations de l'environnement et de l'habitat, ainsi qu'au renforcement des capacités des communautés par le biais de la formation professionnelle et de l'observation en situation de travail.

8.2 Systèmes de savoir autochtones

Guidés par le Cadre stratégique sur le savoir autochtone[10] de la CCSN, les LNC appliquent à leurs projets les conseils et orientations des systèmes de savoir autochtones.

Comme le mentionne le Cadre stratégique de la CCSN :

« Le savoir autochtone représente un corpus de connaissances accumulées par les peuples autochtones qui vivent en rapport étroit avec leurs ressources et leurs territoires traditionnels depuis des générations. Le savoir autochtone est cumulatif et évolutif. Il s'appuie sur les expériences historiques d'un peuple et s'adapte aux changements sociaux, économiques, environnementaux, spirituels et politiques. »

Pour faire progresser leurs activités, dans leur plan d'action pour la réconciliation, en cours d'élaboration, les LNC adoptent cette définition dans une volonté de tisser des relations durables avec les communautés et les peuples autochtones.

Grâce à une collaboration permanente avec les communautés autochtones, les LNC continueront d'approfondir ce sujet et s'efforceront d'intégrer les systèmes de connaissances et les visions du monde autochtones dans sa programmation environnementale et dans la planification et l'exécution de ses projets.

8.3 Programme d'archéologie

Le protocole des LNC relatif aux découvertes archéologiques et médico-légales^[11] décrit la procédure à suivre si, pendant les travaux de l'IRPH, on découvre des éléments potentiellement importants du point de vue archéologique, des communautés autochtones ou du patrimoine culturel.

Le protocole exige que l'archéologue qui supervise le site s'entretienne avec les agents de liaison du patrimoine culturel des communautés autochtones. Les LNC veilleront à ce que les communautés autochtones participent à toutes les étapes du travail archéologique et soient tenues au courant.

Une formation archéologique obligatoire est dispensée à l'ensemble du personnel de première ligne et des entrepreneurs de l'IRPH afin de leur expliquer ce à quoi on peut s'attendre pendant les travaux sur le terrain, ce qu'il faut observer et les étapes nécessaires en cas de découverte d'un artefact.

9. Relations avec les communautés et les organisations autochtones

En discutant avec les communautés et les organisations autochtones pendant la réalisation de l'IRPH, les LNC ont noté des préférences en matière de communication et de consultation et restent ouverts à l'amélioration continue des approches en fonction de l'intérêt et des besoins des communautés.

Le large éventail de méthodes, de produits et d'activités est réexaminé, révisé ou enrichi au besoin pour tenir compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de ce plan.

9.1 Réunions mensuelles avec les Premières Nations des Traités Williams

Le personnel des LNC chargé des relations avec les autochtones rencontre chaque mois des représentants des nations de Mississauga (Mississaugas de Scugog Island, Curve Lake, Hiawatha, Alderville), ainsi que des communautés Chippewa (Premières Nations de Beausoleil,

Georgina Island et Rama). Ces réunions permettent de renforcer les relations et de recevoir des mises à jour et des informations de la part des Premières Nations Mississauga et Chippewa.

Les réunions sont organisées et les sujets à l'ordre du jour sont déterminés avec l'aide des représentants de ces communautés. Chaque réunion est axée sur les projets d'assainissement de l'environnement des LNC ou sur les intérêts cernés par ces Nations.

Les LNC veillent à ce que ces réunions constituent un forum de communication à double sens; le format et le contenu restent flexibles afin de servir au mieux les droits et les intérêts des Premières Nations des Traités Williams.

9.2 Réunions

Les réunions avec les communautés et les organisations autochtones permettent aux LNC de renforcer ses relations par le partage mutuel de mises à jour et d'informations. Les LNC font des présentations et des mises à jour sur les plans et les activités du projet et sur des domaines d'intérêt particuliers afin de s'assurer que toutes les parties intéressées ont la possibilité de recevoir et de commenter les informations relatives à l'IRPH.

La fréquence des réunions et les sujets à l'ordre du jour sont déterminés avec l'aide des représentants autochtones, en fonction des intérêts identifiés par l'organisation communautaire.

9.3 Visites de sites

Les visites guidées des sites d'assainissement et des zones de construction des projets, conduites par des experts des LNC, donnent un aperçu de première main du travail réalisé dans le cadre de l'IRPH, ce qui favorise une compréhension approfondie et une appréciation de la complexité et de l'importance des projets. Les visites donnent une bonne idée de la portée, de la planification, de la mise en œuvre et de l'avancement des projets, y compris en matière de protection de l'environnement, de respect des exigences relativement à la santé et la sécurité au travail, le respect des obligations de suivi de l'évaluation environnementale et les pratiques de gestion adaptative.

La fréquence et l'orientation des visites de sites sont déterminées avec l'aide des représentants autochtones, en fonction des intérêts identifiés par la communauté ou l'organisation.

9.4 Liaison avec les entreprises et le commerce autochtones

Pour faciliter l'accès aux possibilités qu'offre la chaîne d'approvisionnement des LNC, le site Web de l'IRPH comprend des liens vers un portail des entrepreneurs, un portail d'inscription à la chaîne d'approvisionnement et un portail des fournisseurs, pour que les fournisseurs potentiels ou actuels disposent de renseignements sur les occasions d'approvisionnement en biens, services, équipements, démantèlement et construction.

De l'information sur les événements commerciaux et professionnels, notamment les journées industrielles et les salons de l'emploi des LNC, est diffusée auprès des communautés et des

organisations autochtones. Une politique d'approvisionnement visant exclusivement les Autochtones est en cours d'élaboration afin de faciliter leur participation économique aux projets des LNC.

9.5 Mises à jour de l'information

Les LNC distribuent régulièrement aux communautés et organisations autochtones, par courrier électronique, les bulletins d'information de l'IRPH, les communiqués de presse, les informations publiques et les invitations à des événements spéciaux.

9.6 Relations avec les médias autochtones

Les LNC publient parfois des communiqués de presse pour informer les médias sur les activités imminentes du projet, les étapes importantes du projet et les changements apportés aux programmes de l'IRPH, au calendrier ou à la nature du travail.

Les LNC sont disposés à collaborer avec les médias autochtones, le cas échéant. Lorsqu'une communauté ou une organisation le voudra, les LNC établiront des relations avec des médias autochtones et leur fourniront de l'information afin de renseigner leurs publics respectifs au sujet des activités et des réalisations du projet. Ces médias pourront aussi avoir accès aux experts des LNC, sachant que les LNC sont la principale source d'information opportune et exacte dans leur domaine et qu'ils font preuve de transparence et divulguent les événements non planifiés du projet.

10. Évaluation et amélioration des programmes

En collaboration avec les représentants autochtones, les LNC évalueront chaque année le Programme de relations avec les communautés et organisations autochtones de l'IRPH pour s'assurer que tous les objectifs sont atteints. Les prochaines versions du Programme de relations avec les communautés et organisations autochtones de l'IRPH tiendront compte de l'évolution des relations avec les autochtones et de la politique d'approvisionnement auprès des Autochtones des LNC.

Les approches en matière de communication et de consultation feront l'objet d'ajustements afin de garantir un accès optimal aux informations relatives à l'IRPH. On espère ainsi maintenir un bon niveau de sensibilisation et de soutien, et entretenir la confiance envers les activités de l'IRPH et les LNC.

11. Documentation et rapports

Pour mesurer l'efficacité de ce plan de relations avec les communautés et organisations autochtones, toutes les communications écrites, téléphoniques et électroniques, ainsi que les mesures de suivi ou les demandes d'information, font l'objet d'un suivi et sont consignées par écrit. Les commentaires et les questions formulés lors des réunions sont consignés par écrit afin d'en assurer le suivi, le cas échéant, et les réponses sont mises à la disposition de toutes les parties intéressées.

Le personnel de l'IRPH chargé des relations avec les Autochtones fournit régulièrement des mises à jour et des rapports sur les activités de communication et de consultation des autochtones à un certain nombre de publics.

- **Énergie atomique du Canada limitée (EACL)**

En tant qu'autorité fédérale responsable du nettoyage des déchets historiques à Port Hope, EACL est tenue informée des communications et des relations des LNC avec les communautés et organisations autochtones par le biais de discussions régulières, de mises à jour hebdomadaires et mensuelles, et d'avis sur les questions pertinentes au fur et à mesure qu'elles sont soulevées.

- **Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)**

En tant qu'autorité de réglementation responsable de délivrer des permis et de surveiller l'IRPH, la CCSN est tenue informée des communications et des relations des LNC avec les communautés et organisations autochtones par le biais de rapports trimestriels et annuels.

Pour améliorer encore la production des rapports, les LNC ont demandé une réunion mensuelle de mise à jour avec le personnel de la CCSN chargé des relations avec les Autochtones afin de fournir des détails sur les activités de consultation des communautés et organisations autochtones; ces réunions ont débuté en mai 2022.

- **Gouvernements municipaux**

Dans le cadre d'un dialogue convenu pour tenir les municipalités au courant des plans et des progrès de l'IRPH, les LNC fournissent des mises à jour régulières aux élus et au personnel des municipalités d'accueil au sujet des communications et relations avec les communautés autochtones.

12. Divulgence publique

Les LNC s'engagent à fournir au public de l'information ouverte et transparente, conformément au Programme d'information publique de la seconde phase de l'IRPH [5], au document d'application de la réglementation de la CCSN REGDOC-3.2.1 Information et divulgation publiques[8] au sujet d'activités et d'incidents non prévus se produisant dans le cadre du projet, par exemple :

- Des événements qui ont des effets en dehors du site ou qui pourraient susciter un intérêt et des préoccupations à l'extérieur ou attirer l'attention des médias.
- Des accidents ou incendies graves de véhicules ou industriels
- Des développements opérationnels qui entraînent des changements importants dans la conception ou l'exploitation d'une installation ou dans le calendrier du projet
- des événements naturels tels que des inondations qui ont un impact sur les activités du projet
- d'autres événements susceptibles d'avoir des effets à l'extérieur du site ou d'attirer l'attention des médias

Les LNC s'efforcent de maintenir un équilibre entre le fait de disposer d'informations complètes et fiables sur les activités non planifiées du projet et le fait de veiller à ce que les communautés et les organisations autochtones soient informées en temps voulu.

Les informations concernant les activités et les événements imprévus du projet sont publiées sur le site Web de l'IRPH, généralement dans les quatre jours ouvrables suivant l'activité imprévue, et sont communiquées directement aux communautés et aux organisations autochtones par courrier électronique et lors des réunions mensuelles avec les Premières Nations visées par les Traités Williams.

13. Coordonnées des LNC

Laboratoires nucléaires canadiens
25, rue Henderson
Port Hope (ON)
L1A 0C6

Téléphone : 905.885.0291

info@phai.ca

PHAI.ca

14. Références

- [1] Gitiga Migizi et Julie Kapyrka, Before, During, and After: Mississauga Presence in the Kawarthas, Peterborough , Archaeology, Dirk Verhulst, editor, p. 127 à 136. Peterborough, Ontario : Chapitre de Peterborough de la Société archéologique de l'Ontario, 2015
- [2] Territoires traditionnels partagés des signataires de Mississauga des Traités Williams de 1923, normes de consultation et d'accommodement, Première Nation de Curve Lake, 2016
- [3] An Agreement for the Cleanup and Long-Term Safe Management of Low-Level Radioactive Waste Situate in The Town of Port Hope, The Township of Hope and the Municipality of Clarington, 2001 (Accord pour le nettoyage et la gestion sûre à long terme des déchets faiblement radioactifs situés dans la ville de Port Hope, le canton de Hope et la municipalité de Clarington, 2001)
- [4] Commission de vérité et de réconciliation du Canada : Appels à l'action (2015)
- [5] Programme d'information publique de la phase 2 de l'IRPH
- [6] Permis de déchets de substances nucléaires Laboratoires nucléaires canadiens Ltée. Projet de gestion des déchets de l'Initiative dans la région de Port Hope WNSL-W1-2310.00/2032, date d'expiration : 31 décembre 2032

- [7] REGDOC-3.2.2 Engagement des populations autochtones
- [8] REGDOC-3.2.1, Information du public et divulgation
- [9] Programme d'information du public pour les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC),
CW-513430-REPT-001, Rév. 5
- [10] Cadre stratégique du savoir autochtone, 2021
- [11] Protocole pour les découvertes archéologiques et médico-légales, 4500-509246-RRD-
001